

## Ordre du jour annoncé

1. Point d'avancement de la mise en place de la réforme dans les services déconcentrés
2. Echanges sur les impacts RH de la réforme : réunions des CT et des CHCST, réunions des ICOS, sujets relatifs aux mobilités, principales difficultés remontées
3. Point sur les plans d'accompagnement RH de la réforme
4. Information sur l'évolution des « autres » réseaux territoriaux (opérateurs, niveau zonal...)
5. Information sur les stratégies des nouvelles régions : directives nationales d'orientation (DNO) et stratégie de l'Etat en région (SER), renforcement du niveau départemental, réflexions en cours sur la gouvernance notamment.

## Déclaration préalable de la FSU

Inquiétude par rapport aux choix budgétaires : le décret d'annulation de crédits affectant des besoins essentiels (recherche, transition énergétique...) et lettres de cadrage 2017 qui annoncent la poursuite des suppressions d'emplois. Or nous avons en mémoire la justification des fusions présentée par le premier ministre le 30 juillet dernier, la suppression d'emplois (2/3 au titre des fusions).

Ces décisions sont dans la continuité des politiques précédentes et vont aggraver les difficultés des personnels dont les missions deviennent impossibles. Dans ce contexte de désengagement de l'Etat non assumé, les services et les personnels contraints à des choix font face à l'insatisfaction des usagers. Les remontées qui nous parviennent font état d'une « grande désespérance » et d'alourdissement de la charge de travail, la nécessité de travailler dans un nouvel environnement professionnel s'ajoutant aux effets de l'austérité budgétaire. La FSU souhaite connaître le bilan de l'ensemble des conséquences des réorganisations pour les personnels.

FO : la réforme se passe mal, et de nouvelles coupes budgétaires sont annoncées.

DGAFP : le but de la réunion est de donner les informations et d'entendre les alertes ; on est toujours dans cet esprit là. Les préfets sont attentifs à ces questions. Sur le plan RH, les sujets sont encore très prégnants.

### 1. Intervention de JL Névache, chef de la MICORE

Les services se mettent en place progressivement, des CT communs se réunissent sans difficultés. Mais pour les CHSCT, la MICORE n'a pas été favorable à suivre la demande de CHSCT de site jugeant que la discussion à ce niveau est non pertinente au regard des lieux de décisions. La proposition a été faite que les réunions se fassent alternativement sur les différents sites d'une même administration et de répondre ainsi au besoin d'une réunion de site (tout en assurant la présence des responsables régionaux).

Sur les ICOS (instances de concertation des organisations syndicales) mis en place en 2015 dans les préfectures de régions fusionnées, un certain nombre se sont à nouveau réunies, d'autres sont prévues d'ici l'été. La question des modalités de la poursuite de ce dialogue en interministériel est posée.

Suivi RH : les positionnements sont terminés sauf dans deux réseaux, les DREAL et les DRDJSCS. Il y a besoin de rappeler les cadrages nationaux.

Sur les 8000 agents, 150 situations ont été identifiées comme difficiles (la proposition de positionnement n'a pas convenu à l'agent). Elles se résorbent progressivement. Les services connaissant le plus de mobilités géographiques (10%) sont les SGAR. La visibilité est imparfaite (les gros volumes ne sont pas encore connus et les formations de cinq jours (critères d'identification de la mobilité professionnelle) pas encore mises en place.

On estime les mobilités géographiques entre 350 et 400 (le volume de 500 avait été annoncé) mais les mobilités professionnelles pourraient atteindre 1800 (à comparer aux 1500 annoncées). Celles-ci sont parfois effectuées à la demande de l'agent. Pour les indemnités (PARRE), une trentaine de dossiers sont en paiement, peu sont payées encore.

On a relevé 70 cas demandes d'IDV (indemnités de départ volontaires), les premières ont été versées. Peu de demande de périodes d'adaptation (une dizaine).

Les difficultés rencontrées sont le surinvestissement des cadres -avec nombre de déplacements et fatigue, peu d'usage des outils numériques- la nécessité de continuer à informer les agents des dispositifs d'accompagnement, les tensions créées par la remise en cause des pratiques professionnelles des anciennes équipes aujourd'hui fusionnées.

Le pré-positionnement sera achevé en juillet. Les agents qui devraient bouger plus tard vivent mal cette période d'attente et des demandes émergent de connaître dès maintenant la chute, alors que l'on dispose de trois ans.

Les opérateurs continuent d'évoluer en se calant sur les nouvelles régions. C'est fait pour les plus grands (Aviation Civile - Pénitentiaire - PJJ - CRCommerce etc. ... et à venir ADEM - ONF - CRMArtisanat etc. ... Il y a donc en leur sein des personnels de la Fp y exerçant dont la situation est impactée.

Une attention forte a été portée sur le niveau départemental : 70% des suppressions se font au niveau des services régionaux et préservent les effectifs des services départementaux (DDI- UT).

Le CT des DDI vient d'examiner les textes ouvrant le versement de la PARRE aux personnels des DRDJSCS. La circulaire sur la dénomination des missions est prête à sortir.

Une demande a été adressée aux préfets d'élaborer des stratégies de l'Etat en région.

Un double sujet pour les prochains mois :

- Les outils informatiques : Visio de poste à poste, cela marche en B-FC ; création de conférence à partir du poste de travail de chaque agent. Cela fonctionne jusqu'à 10 postes. La question est désormais celle de l'appropriation de l'outil. 170 agents connectés ; volonté que tous les soient d'ici à l'automne. Cela démarre tout doucement dans les autres régions. L'objectif est de l'étendre aux services départementaux.

Le web flot numérique : on n'est moins avancé sur ce point. L'expérimentation commence en B-FC.

- L'interministériel : Le premier ministre veut avancer plus fortement sur les mutualisations par site (circulaire prochaine) : fonctions supports, performance immobilière ... tout en laissant aux directions leur autorité.

UNSA : la période actuelle est une période transitoire. Il faut insister sur la possibilité d'ajustements encore et ne pas y renoncer avant 2018. Inquiet par la faiblesse de la mise en œuvre de la PARRE. Si le versement est contraint en raison de l'absence de formations, il faudra peut-être revoir le dispositif. Différence de la qualité du dialogue social selon les régions.

A propos des visio-conférences et du courrier électronique, l'UNSA demande confirmation qu'il ne s'agit pas de l'extension du TSD. Sinon l'UNSA sera sévère.

CGT : interroge sur le dialogue interministériel en territoire. Les réponses apportées jusque là peu évidentes. Constate que sur les stratégies de l'Etat en région, l'exposé a été rapide.

CFDT : les conséquences sur les agents sont importantes. L'attente des personnels est d'avoir des situations pérennes. Des distances nouvelles à gérer. Les DRDJSCS, il y a encore besoin d'éclairages autour de l'inter-départementalité. Il y a des « crispations ministérielles » sur la gestion des actes individuels.

FO : éclairages du point de vue des fonctionnaires sur le terrain. L'examen des votes dans les CT locaux montre une opposition massive à cette réforme. 150 situations difficiles cela ne décompte que les plus graves et ne masque pas des milliers de

situations de souffrances. Les CAPN de corps sont tancées pour leur absence de souplesse. Sur les réserves régionales d'emploi dont les préfets appellent l'extension, FO s'y oppose.

FSU : demande d'explicitier davantage les SRE (stratégies de l'état en régions), les DNO (directives nationales d'organisations) et ce qui se prépare en vue de l'application de la charte de déconcentration. La notion de proximité des sites ... les moyens techniques ne sont pas à la hauteur partout.

Demande d'analyse sur l'impact des restructurations en cours sur la qualité du service rendu. Cette dimension là doit aussi être prise en compte par les préfets. La lacune est réelle dans l'information des partenaires et usagers des services de l'Etat.

Solidaires : demande de précisions sur ce que devient la réforme territoriale, la représentativité syndicale dans les nouveaux territoires. La mobilité fonctionnelle est importante, elle nécessite une politique offensive de formation professionnelle. C'est nécessaire pour rassurer les agents. 70 IDV, cela n'est pas rien. Les tensions qui apparaissent dans les fusions, c'est la vraie vie. La question de la mutualisation : quelles sont les missions visées ? Solidaires le met en relation avec les lettres de cadrage adressées aux ministères.

La CGC demande une synthèse écrite. Les difficultés sont elles réparties de manière homogène selon les services ? Terreau pour les RPS. Les mobilités vont augmenter pendant l'été. La question des postes de direction, il y a plutôt déclassement et une perte de débouchés pour les cadres.

**Réponses** JL Nevache : Les préfets sont en charge de la SER à produire pour la fin juin. Décret de 2004 sur le pouvoir des préfets : les SER organisent l'application territorialisée des politiques nationales, déclinées dans les DNO adoptées dans les CNATE (septembre, février, mai). Elles sont définies par réseau (DIRRECTE : emploi, entreprise, travail... - DRJSP : jeunesse, sport, cohésion social ... - DRAC : culture, communication - DRAF : agriculture, alimentation - DREAL : environnement, aménagement logement - DRFIP : finances. Présentées par les SG des ministères aux préfets, les DNO peuvent être modifiées puis elles sont diffusées par le réseau. Les préfets et leurs directeurs précisent comment ils mettent en œuvre ces directives dans leurs territoires. La différenciation des politiques publiques ne vise qu'à mettre en œuvre une politique unique sur des territoires différents. Ces stratégies sont définies pour 18 mois.

Gouvernance de l'Etat en région : il s'agit d'apprécier les fonctionnements entre le niveau régional et le niveau départemental. On réexamine les missions de chaque niveau. La coordination entre les directions régionales et les services départementaux de l'Etat (Préfecture - DDI – Opérateurs ...) est une question en cours de traitement.

Les ICOS ont plus ou moins bien marché. Au-delà de la réforme, il faudra passer d'une instance informelle à une autre plus formelle.

DGAFP : pour les régions fusionnées et dans les autres, comment s'organise le dialogue social ? la réponse immédiate est celle des instances informelles. Faut-il les maintenir dans cette configuration en étendant leurs périmètres d'action (des instances formelles peuvent être réunies en commun) ou faut-il construire une instance auprès des préfets de région ? à préparer alors pour les prochaines élections professionnelles.

CGT : pense qu'il y a une crise des relations sociales. Les DNO y a-t-il eu des discussions dans les ministères ? Quelle est la place des OS dans le processus d'organisation territoriale dans les DNO ? Exemple de la DGCCRF. Mission des IG, auditions des OS, préconisations... qui deviennent décisions et font au mieux l'objet d'une information des OS. Qui est compétent dans ce schéma ? La même problématique existe au niveau déconcentré, avec aussi l'émergence des conférences territoriales sans aucun droit d'intervention syndicale. Le garde fou des préfets, c'est la CNATE. Les OS en sont absentes et elles n'ont pas d'interlocuteur.

Sur l'accompagnement social : les chiffres recouvrent les cinq DR. Il manque deux directions et il y a extrapolation pour les chiffres globaux. IDV 31 dossiers déposés, on estime arriver potentiellement à 70. La moitié concerne le réseau des DRAF.

Pour le TSD, les postes doivent être qualifiés, avant le recueil des demandes. 35 postes ont été qualifiés et 154 demandes déposées. Préoccupation en raison du ressenti par les agents en TSD et par ceux qui ne sont pas au siège : ils ont un sentiment

d'éloignement (délaissement), d'où les déplacements importants effectués par les cadres ? Or le système a été construit pour la pérennité des sites en les spécialisant. Poser la question de leur pérennité, c'est les fragiliser.

CFDT : les OS ont obtenu ce schéma avec maintien des sites pour limiter les mobilités mais aussi pour conserver une présence de l'Etat équitable sur tout le territoire.

CGT : cette nouvelle organisation multi-site sans moyens supplémentaires ne fonctionnera pas.

UNSA : Les services sont de fait éloignés du terrain et déstabilisés pour au moins 3 ans – La coordination entre DR et DD reste à inventer.

FO : rappel son opposition à cette réforme : affaiblissement de l'Etat et du secteur public

Solidaires : normal que les agents soient dans le doute quand l'on constate par exemple des divergences entre préfets de région et préfets de département.

FSU : présenter le processus de réforme de l'Etat en cours comme pratiquement achevé est une mystification – Si, en cohérence, l'Etat doit s'adapter à l'organisation des collectivités territoriales - celle-ci n'en étant qu'au début de l'application de lois MAPTAM et NOTRe, nous sommes alors dans une dynamique de long terme (bien au-delà de 3 ans) - l'ensemble des agents de l'Etat doit en être correctement informé et leur OS entendues dans le cadre d'un DS autre que virtuel.

Sur les mutualisations, il n'a pas été retenu d'avoir une direction régionale des moyens. Les SGAR en charge d'animer la démarche de mutualisation. La circulaire portera sur les achats, l'informatique, immobilier, fonctions financières. Pour les RH, rappel du rôle des PFRH.

DGAFP : retient la demande de réflexion sur le DS au niveau local. Il faudra concilier les différents objets de travail. Dans la charte de déconcentration, deux arrêtés devaient être pris sur les décisions individuelles (actes qui ne passent pas en CAP et avis du supérieur hiérarchique sur promotion, mobilité). La DGAFP a fait une synthèse des pratiques ministérielles déconcentrées ou non pour élaborer les deux arrêtés. Compétence du CSFPE.

### **Retour sur les plans ministériels d'accompagnement RH.**

Déclinaison ministérielle de la feuille de route interministérielle, plan de formation, dispositifs spécifiques pour accompagnement des services déconcentrés, actions d'échanges avec les agents. Plans validés sauf celui de ministère de l'intérieur. Tous les plans abordent quatre parties : contextes et enjeux, mesures d'accompagnement des agents, mesures d'accompagnement des équipes, suivi dans le temps du plan.

### **Formation des cadres**

Intégrée à la circulaire des priorités interministérielles de formation. Crédits délégués aux IRA (500 000€), qui travaillent avec les différentes PFRH. Développer les méthodes d'accompagnement des managers. Ateliers de co-développement. Suit une présentation sur la formation au changement, au 'lean management'.

Protestation de Solidaires, soutenue par la FSU.

DGAFP : le focus était réducteur. Et on n'a pas présenté l'ensemble du champ de la formation. Contenu du métier et il y a un vrai débat sur le profil nécessaire pour le cadre. Il y a une forte demande pour le « coaching ». Et cela ne vaut pas que pour les cadres, intéressant pour la pratique professionnelle.

UNSA : aimerait être associé à la réflexion. Il n'y a qu'une partie des conclusions de QVT prise en compte. La question de la formation des cadres est mise en œuvre mais pas le reste. L'accompagnement des équipes est posé. Les lettres de cadrage interpellent beaucoup, il n'y a pas que les cadres à former. Intégrer l'accord égalité professionnelle. On aurait pu en discuter pour trouver les meilleures réponses.